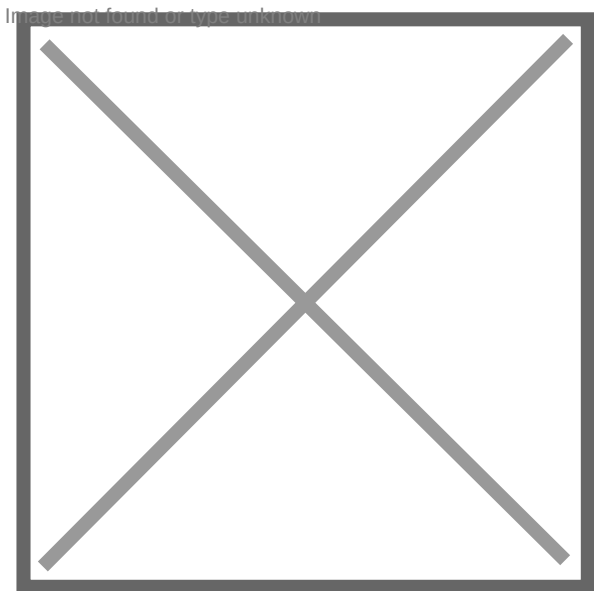




Comment obtenir les papiers prouvant la nationalité française

Par **Fysalomon**, le **24/11/2013 à 17:01**

Bonjour. Né à Madagascar dans les années 1930, fils d'un français établi à Madagascar, mon grand père jouit de la nationalité française jusqu'en 1960, indépendance de Madagascar. Il a perdu tous les papiers justifiant sa nationalité. Il a gardé juste sa carte consulaire avec le numéro. Pourriez vous me donner des conseils, quelle procédure dois-je faire afin d'avoir tous les papiers relatifs à cette nationalité de mon grand père. Je vous prie de m'aider dans cette démarche car j'ai besoin de ces papiers afin d'entamer une démarche pour avoir ma nationalité française. En vous remerciant sincèrement.

Par **aguesseau**, le **24/11/2013 à 17:56**

bjr, pour obtenir la nationalité française, il faut qu'un de vos parents soit français à votre naissance ou durant votre minorité. Or, que votre grand père ait eu la nationalité française avant l'indépendance, est normal puisque c'était une possession française et que ses habitants sont devenus malgaches à l'indépendance. Si on suit votre raisonnement tous les habitants des anciennes possessions françaises seraient restés français à l'indépendance de leurs pays ce qui est évidemment faux. Cordt

Par **Fysalomon**, le **24/11/2013 à 18:30**

Merci pour votre réponse pertinente. D'après vous si on trouve les papiers de mon grand père,

serait-il possible qu'à partir d'un numéro de carte consulaire on peut faire des recherches de certificat de nationalité de mon grand père car il est encore vivant. rnCordialement

Par **aguesseau**, le **24/11/2013 à 19:39**

bjr,rnvotre grand père doit savoir s'il a reçu la nationalité malgache à l'indépendance avec des documents attestant de sa nationalité malgache..rncdt

Par **Fysalomon**, le **25/11/2013 à 05:15**

Bonjour,rnfils d'un français et d'une malgache, il avait une double nationalité: Français et Malgache.Ayant servi dans la légion française,il avait évidemment la nationalité française et sa carte militaire mais lors de l'indépendance tous les ressortissants françaises étaient pourchassés à quitter l'île. Du coup il était obligé de quitter sa maison et a perdu tous les papiers justifiant sa nationalité et sa carte militaire. En fin, il n'a pu récupérer que ses papiers malgaches après que sa soit calmé.rnje tiens à vous demandé s'il serait possible de trouver les traces des papiers de mon grand père.rnCordialement.

Par **aguesseau**, le **25/11/2013 à 09:36**

bjr,rnd'avoir servi dans la légion étrangère ne donne pas droit automatiquement à la nationalité française.rnpour prouver sa nationalité française, votre grand père doit faire une demande de certificat de nationalité française.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml>rnCdt

Par **Fysalomon**, le **25/11/2013 à 10:37**

bjr,rnmerci pour le lien je vais le consulter.rncordialement.